

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 7 octobre 2019 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

216-10-19

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 9 et 23 septembre 2019
- 3- Rapport des soumissions projet réfection rue de la Gare
- 4- Demande de dérogation mineure de M. Michel Lapointe
- 5- Demande de refonte règlement concernant les animaux
- 6- Plan d'aménagement bande riveraine camping municipal
- 7- Demande d'aide financière à la MRC (PNR) : projet réaménagement bibliothèque
- 8- Remplacement temporaire responsable bibliothèque municipale
- 9- Travaux aqueduc rang des Îles : suivi
- 10- Remplacement de pneus pelle rétrocaveuse
- 11- Renouvellement entente relative au traitement des archives
- 12- Budget 2020 de la R.I.S.I.S.S.
- 13- Réparation de terrain M. Styve Larouche
- 14- Correspondance
- 15- Rapports des comités
- 16- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2019-10
- 17- Contrat journaliste journal municipal
- 18- Acquisition d'un terrain : Club de golf Lac-Saint-Jean
- 19- Tarification 2020 camping municipal
- 20- Projet d'aménagement jardin communautaire : rapport d'étude de sol
- 21- Avis de motion : règlement concernant le traitement des élus municipaux
- 22- Affaires nouvelles
- 23- Période de questions
- 24- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 9 ET 23 SEPTEMBRE 2019

217-10-19

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 9 et 23 septembre 2019, tels que rédigés.

3- RAPPORT DES SOUMISSIONS PROJET RÉFECTION RUE DE LA GARE

Les soumissions pour la réfection rue de la Gare ont été ouvertes le 4 octobre dernier à 11 h.

Soumissions reçues :

- Transport Dany Gagnon 301 786.31 \$
- Excavation Boulanger inc. 394 603.16 \$
- Terrassement St-Louis inc. 341 750.54 \$
- Excavation G. Larouche inc. 376 862.49 \$
- Location ALR inc. 438 054.74 \$
- Entreprises Rosario Martel inc. 302 357.81 \$

Il est recommandé d'accorder le contrat à Transport Dany Gagnon en retirant certains travaux au contrat.

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de réfection rue de la Gare;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, l'entreprise Transport Dany Gagnon a déposé la plus basse soumission et que celle-ci est conforme au devis et règles applicables;

ATTENDU QUE le conseil désire retirer certains éléments du contrat de l'entrepreneur, conformément aux droits de la municipalité en vertu du devis;

218-10-19 À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accorder le contrat relatif à l'exécution des travaux de réfection rue de la Gare à l'entreprise Transport Dany Gagnon pour un prix total révisé de 243 102.76 \$ plus les taxes en considération du retrait des éléments suivants prévus initialement en bordereau de soumission :

- 2.03 - Travaux optionnels;
- 2.04 – Travaux optionnels;
- 8.04 – Terre végétale et gazon;
- 8.05 – Autres aménagements à relocaliser.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MICHEL LAPOINTE

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport.

M. Michel Lapointe a fait une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction projetée d'un bâtiment accessoire soit un garage attenant situé à 2.98 mètres d'un passage piétonnier, alors que l'article 4.13 du règlement 2018-464 requiert une distance minimale de 4 mètres, que la propriété est un sixième bâtiment accessoire alors que l'article 12.9.8 du règlement 2018-464 autorise un maximum de trois bâtiments accessoires, que la superficie des bâtiments accessoires attenants utilise 112.48 % de la superficie du bâtiment principal alors que l'article 12.9.2 autorise une superficie maximale de 75 % de la superficie du bâtiment principal et que la superficie des bâtiments accessoires totalise 245.29 mètres carrés alors que l'article 12.6.2 autorise une superficie maximale de 150 mètres carrés.

Le C.C.U. recommande au conseil de refuser cette demande.

ATTENDU QUE M. Michel Lapointe a fait une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage de 22 pieds par 22 pieds sur sa propriété sise au 116, chemin de la Tour ;

ATTENDU QUE le garage projeté est attaché à l'abri d'auto et à une distance de 2,98 mètres du passage piétonnier alors que l'article 4,13 du règlement 2018-464 requiert une distance minimale de 4 mètres;

ATTENDU QUE la superficie projetée totale du bâtiment accessoire s'élèverait à 264,29 mètres carrés alors que l'article 12.9.2 du règlement 2018-464 autorise une superficie maximale de 150 mètres carrés sur la propriété concernée;

ATTENDU QUE le nombre de bâtiments accessoires s'élèverait à 6 sans compter la remise qui est sur la propriété de la municipalité alors que la réglementation n'en permet qu'un maximum de 3 ;

ATTENDU QUE le projet comporte trop de dérogation et que celles-ci ne sont pas « mineures » par rapport à la réglementation ;

ATTENDU QUE le C.C.U. recommande un refus de la demande;

219-10-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure faite par M. Michel Lapointe.

5- DEMANDE DE REFONTE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

Suite aux plaintes et aux événements des dernières semaines en regard des chiens sur le territoire, une des avenues examinées serait la révision du règlement municipal 1004-07 qui a été adopté et est en vigueur depuis 2007.

La municipalité ne peut pas faire seule cette refonte, car le règlement fait partie de la série de règlements adoptés dans toutes les municipalités de la MRC Lac-Saint-Jean Est et qui sont appliqués par la Sûreté du Québec.

Il est recommandé de faire une demande à la Sûreté du Québec et à la MRC de se pencher sur la révision de ce règlement.

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif aux animaux, numéro 1004-07 a été adopté et est en vigueur depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE la problématique de certains chiens dangereux est de plus en plus marquée;

CONSIDÉRANT QUE les lois du Québec ont évolués depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité est d'avis que certaines mesures sont nécessaires pour mieux encadrer la possession et le comportement des chiens sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut seule modifier son règlement, car il s'agit d'un règlement commun appliqué sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

220-10-19

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande à la Sûreté du Québec et à la MRC Lac-Saint-Jean Est pour faire la révision sur le règlement concernant les animaux.

6- PLAN D'AMÉNAGEMENT BANDE RIVERAINE CAMPING MUNICIPAL

Au printemps, un mandat a été accordé à la firme Eureka afin de préparer un plan de réaménagement de la plage et de la bande riveraine en façade du camping municipal. Le plan a été préparé et déposé au comité du camping qui l'a approuvé.

L'entreprise a soumis de plus des estimations pour la réalisation des travaux. Les travaux prévus sont divisés en quatre (4) secteurs et au total le coût s'élève à 5 900 \$ plus les taxes.

Le comité du camping recommande au conseil d'approuver l'offre relative à la réalisation des travaux de la section 2 au montant de 1 669.56 \$ plus les taxes. Il s'agit de la section située directement en façade du bâtiment Le Mistral.

221-10-19 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à la firme Eureko pour la réalisation des travaux de la section 2 au montant de 1 669.56 \$ plus les taxes.

7- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC (PNR) : PROJET RÉAMÉNAGEMENT BIBLIOTHÈQUE

La municipalité a projeté le réaménagement et la modernisation de sa bibliothèque en 2019. Le financement de cette action avait été prévu au moyen du Fonds du développement du territoire géré par la MRC de Lac-Saint-Jean Est.

Le projet de réaménagement a été préparé en vue de demander une aide financière à la MRC, via le F.D.T.

Après analyse, le conseil déposera un projet excluant la peinture du local et l'achat de rayonnage supplémentaire. Le coût estimé révisé du projet est de 20 685 \$.

222-10-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer à la MRC de Lac-Saint-Jean Est une demande d'aide financière au montant de 14 169 \$ pour le projet réaménagement et modernisation de la bibliothèque municipale et d'autoriser M. Alexandre Garon à signer tous les documents relatifs à cette demande.

8- REPLACEMENT TEMPORAIRE RESPONSABLE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Depuis quelques mois, M^{me} Monia Simard est en congé maladie suite à un accident et ne peut par conséquent assumer les tâches dévolues en tant que responsable de la bibliothèque. Comme cette absence se prolonge et que la date de retour de M^{me} Simard est inconnue, il s'avère nécessaire de la remplacer.

L'embauche de M^{me} Carole Gagnon, qui a été pendant quelques années responsable du comité et a occupé ce poste, est recommandée.

223-10-19 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers l'embauche de M^{me} Carole Gagnon comme responsable de la bibliothèque municipale, en remplacement de M^{me} Monia Simard, selon les mêmes conditions.

9- TRAVAUX AQUEDUC RANG DES ÎLES : SUIVI

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

10- REPLACEMENT DE PNEUS PELLE RÉTROCAVEUSE

Les pneus de la pelle rétrocaveuse sont à remplacer au complet. Le comité des travaux publics a demandé de requérir deux soumissions auprès des garages de la municipalité.

Les deux (2) soumissions sont déposées :

- Garage Benoit Audet 4 691.16 \$ plus taxes
- Station Service Côté 4 544.00 \$ plus taxes

Il est recommandé d'accepter la soumission de Station Service Côté.

224-10-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la Soumission de Station Service Côté pour le remplacement des pneus de la pelle rétrocaveuse pour un montant de 4 544 \$ plus taxes.

11- RENOUVELLEMENT ENTENTE RELATIVE AU TRAITEMENT DES ARCHIVES

Depuis quelques années, la municipalité confie à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean un mandat relatif au traitement annuel des archives.

La dernière entente de trois (3) ans se termine le 31 décembre prochain et une nouvelle entente est proposée à la municipalité pour une durée de trois (3) ans. Le coût total pour trois (3) ans s'élève à 10 437 \$. Il est recommandé d'accepter cette entente.

225-10-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement de l'entente relative au traitement des archives avec la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean pour une durée de trois (3) ans au montant de 10 437 \$.

12- BUDGET 2020 DE LA R.I.S.I.S.S.

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport. Le budget 2020 est déposé au conseil.

226-10-19 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2020 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur Sud, au montant de 746 830 \$ et lequel prévoit une quote-part de 141 754 \$ pour notre municipalité.

13- RÉPARATION DE TERRAIN M. STYVE LAROUCHE

Lors de travaux de pavage par la municipalité en 2018 dans le chemin du Domaine-Grandmont, M. Styve Larouche du 7, chemin du Domaine-Grandmont a dû réaménager son entrée suite à la modification du niveau de la rue suite au pavage.

Ce dernier avait déposé une réclamation de 4 052 \$. Une offre de règlement a alors été faite à ce dernier et aucune entente n'est intervenue.

Dernièrement, les discussions ont repris dans ce dossier et une entente est intervenue. Une facture au montant de 2 069.55 \$ a été soumise à la municipalité à titre de règlement final.

Le comité des travaux publics recommande l'acceptation de cette demande et le remboursement de cette somme à titre de dédommagement.

227-10-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la réclamation de M. Styve Larouche au montant de 2 069.55 \$.

14- CORRESPONDANCE

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Campagne de sensibilisation impliquant les municipalités.

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugal;

228-10-19 À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer Saint-Gédéon municipalité alliée contre la violence conjugale.

NOVO SST

Information sur le classement au sein de la mutuelle de prévention 2020.
Sécurité publique

Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la MRC Lac-Saint-Jean Est.

M.A.M.H.

Lettre d'approbation du règlement d'emprunt numéro 2019-485, en date du 1^{er} octobre 2019.

CPTAQ

Rapport d'orientation préliminaire en regard de la demande d'exclusion de la zone agricole. L'orientation est à l'effet d'accorder une autorisation pour l'utilisation non agricole d'une durée de 3 ans sur une superficie de 1.19 hectares.

15- RAPPORTS DES COMITÉS

R.I.S.I.S.S.

M^{me} Claire Girard dépose le bilan des appels de juillet et août 2019.

Comité des loisirs

M^{me} Nathalie Simard résume les réunions du 28 août et du 25 septembre dernier. Il a été notamment discuté de l'activité d'Halloween du 21 octobre prochain, de la fête des bénévoles et de la fête de Noël du 8 décembre prochain.

Comité conjoint église

M. Pierre Boudreault fait rapport de la rencontre du 11 septembre dernier. Le concept préliminaire du futur projet a été déposé au comité.

R.I.P.I.S.S.

M. Pierre Boudreault fait rapport. À la dernière rencontre, deux (2) mandats ont été accordés à la C.I.D.A.L. et à une firme d'arpentage.

Fêtes et festivals

M. Pierre Boudreault résume la rencontre du 10 septembre dernier. Il a été question de récupération de taxes et du plan d'action.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

229-10-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Maison des jeunes de Saint-Gédéon – Activité Halloween 200 \$
- Festival des glaces – souper spaghetti 6 billets à 20 \$ 120 \$
- Municipalité Hébertville – programme d'initiation aux sports de glisse pour le secteur Sud – engagement de participation au montant de 754 \$ par année pour une durée de 3 ans.

Comité camping

M^{me} Suzy Lessard résume la rencontre du 1^{er} octobre dernier. Il a été notamment discuté du bilan de la saison 2019, du projet Eureko, de la tarification 2020, de la classification et de la politique de réservation et d'annulation.

Comité consultatif d'urbanisme

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 18 septembre dernier. Il a été notamment discuté de la demande de PAE de Potager Grandmont, d'une demande de dérogation mineure et de certaines situations sur les terrains de camping.

Travaux publics

M. Jean-Sébastien Allard résume les rencontres du 11 et du 17 septembre dernier. Il a été notamment discuté des travaux dans le rang Belle-Rivière, de la déphosphatation des eaux usées, de l'aqueduc du chemin des Chênes, du rapport d'inspection du chemin du Ranch et du mandat d'étude du balancement hydraulique.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2019-10

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

230-10-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2019-10 au montant de 678 178.05 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	197 892.30 \$
- Déboursés :	293 226.55 \$
- Décompte # 1 Inter-Cité	<u>187 059.20 \$</u>
TOTAL :	678 178.05 \$

17- CONTRAT JOURNALISTE JOURNAL MUNICIPAL

Suite au départ de M^{me} Félicia Pivin qui agissait à titre de journaliste pigiste, les recherches ont été entreprises pour trouver un remplaceant. Une entente de services serait intervenue avec M. André Magny pour des honoraires mensuels de 600 \$ par édition. L'entente couvrirait les dernières éditions de 2019, soit novembre et décembre ainsi que l'année 2020.

231-10-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat à M. André Magny à titre de journaliste-pigiste pour la fin d'année de 2019 et pour l'année 2020, le tout pour un montant forfaitaire de 600 \$ par parution.

18- ACQUISITION D'UN TERRAIN : CLUB DE GOLF LAC-SAINT-JEAN

En novembre 2018, la municipalité a accepté de signer une offre d'achat pour un terrain propriété du Club de golf Lac-Saint-Jean, le tout dans le cadre du projet de réfection du chemin du Golf. L'achat est pour les lots 6 276 652 et 6 276 714 du cadastre. Le montant convenu est de 47 000 \$. Ce montant sera versé par la MRC Lac-Saint-Jean Est. Le projet de contrat est déposé pour signature.

232-10-19

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition d'un terrain propriété du Club de golf Lac-Saint-Jean, constitué des lots 6 276 652 et 6 276 714, au prix de 47 000 \$, lequel sera payé par la MRC Lac-Saint-Jean Est et d'autoriser M. Émile Hudon, maire et M. Dany Dallaire, directeur général à signer ledit contrat.

19- TARIFICATION 2020 CAMPING MUNICIPAL

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

20- PROJET D'AMÉNAGEMENT JARDIN COMMUNAUTAIRE : RAPPORT D'ÉTUDE DE SOL

Le rapport d'étude de caractérisation des sols préparé par Genen est complété et a été déposé à la municipalité. L'étude conclut qu'il n'y a pas de restriction et que l'usage d'un jardin communautaire sur ce terrain est conforme.

Le projet comprend les éléments suivants :

• Raccordement et service d'aqueduc	2 000 \$
• Terre et compost autre	7 000 \$
• Bacs à cultiver et divers	3 400 \$
• Remise	3 500 \$
• Outillage	550 \$
• Affichage	550 \$

La municipalité bénéficie d'une aide de la MRC de 23 943 \$ pour le projet.

Étant donné que les montants sont peu élevés, que le travail sera fait en régie pour une grande partie et en fonction des délégations de pouvoir de dépenser existantes, il est recommandé de donner l'autorisation d'engager les dépenses et d'accorder divers contrats au directeur général qui travaillera conjointement avec le comité de travail formé dans ce dossier.

233-10-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à engager toutes les dépenses nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du jardin communautaire.

21- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LE
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce point est reporté à la séance du conseil.

22- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question de M. Michel Lapointe. Il demande s'il serait possible d'avoir une entente pour pouvoir ériger son bâtiment accessoire. On le réfère à l'inspecteur municipal pour la possibilité de présenter une nouvelle demande en modifiant son projet.
- Une question de M. Laurier Paradis, sur le projet d'aqueduc dans le chemin du Golf VS la SÉPAQ.

AJOURNEMENT

234-10-19

À 20 h 41, il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 21 octobre 2019 à 19 h.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général